

de la morve et du farcin, il faut par-dessus tout un régime alimentaire essentiellement tonique et une excellente hygiène, si l'on veut mettre en faveur du malade quelques chances de succès.

ARTICLE III.

DE LA SYPHILIS.

La *sypphilis* est une maladie virulente, spécifique, qui ne se développe pas spontanément, mais se transmet par contact ou par hérédité, et qui est caractérisée par un ensemble de lésions locales et générales à marche assez bien déterminée.

Les lésions locales, ou *accidents primitifs*, sont désignées sous le nom de *chancres*; les lésions générales, ou *accidents constitutionnels*, ont reçu des dénominations très-variées, suivant les tissus dans lesquels elles se produisent. Ces manifestations de la syphilis constitutionnelle ou générale ont été divisées en deux ordres : *symptômes* ou *accidents secondaires*, *symptômes* ou *accidents tertiaires*, suivant l'époque de leur apparition et leur siège plus ou moins superficiel. Cependant cette division n'a rien d'absolu.

Nous ne comprendrons pas dans cette étude de la syphilis l'histoire d'une autre maladie vénérienne, la *blennorrhagie*; car, quelle que soit l'opinion qu'on se fasse de la spécificité de la blennorrhagie, cette affection n'est jamais, à moins de complications syphilitiques, suivie des accidents que nous allons décrire.

C'est Fracastor qui, le premier, dans son poëme célèbre (1), désigna sous le nom de *sypphilis* la maladie en question. Le berger Syphilus avait, dit la fable fracastorienne, outragé le Soleil, et il en fut puni par cette maladie :

Syphilidemque ab eo labem dixere coloni.

On a donné d'autres étymologies au mot *sypphilis* : ainsi Bosquillon, qui avait proposé l'orthographe *siphilis*, faisait venir ce mot de *σιφλος*, *haïssable*; d'autres auteurs ont tiré cette dénomination de *σύν*, *avec*, et *φιλεῖν*, *aimer*, parce que cette maladie avait toujours une origine vénérienne, ou bien de *σῦς*, *porceau*, et *φιλεῖν*, *aimer*, indiquant un amour immonde. Il est fort probable que ce mot n'a pas eu d'autre origine que la fable de Fracastor.

Bethencourt fut le premier qui appliqua à cette maladie l'expression de *lues venerea*, et ce mot fut adopté par Fernel, Boerhaave, Astruc. D'autres dénominations, dont le sens sera expliqué dans l'HISTORIQUE de la syphilis, ont encore été données à cette maladie. Ce sont les expressions de : *vérole*, *grosse vérole*, *gorre*, *grande gorre*, *mal français*, *mal napolitain*, *mal des Allemands*, *des Polonais*, *des chrétiens*, *des Turcs*, *du saint homme Job*, *de saint Mévius*, *de saint Sement*.

(1) *Syphilidis, sive de morbo gallico*. Vérone, 1530.

§ I. — Historique.

L'origine de la sypphilis a donné lieu à de très-nombreuses discussions que l'on peut toutefois rattacher à deux systèmes : dans l'un on admet que la syphilis a existé de toute antiquité, et dans l'autre que son apparition remonte à une date bien plus récente, à la fin du xv^e siècle, de 1494 à 1495 environ. Un syphilographe qui partage cette dernière opinion, Simon, de Hambourg (1), n'a même pas craint de donner à cette date une précision plus rigoureuse encore, car il prétend que cette maladie s'est manifestée pour la première fois en 1495, pendant l'invasion des Français en Italie, et très-vraisemblablement entre février et mai de cette année. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette détermination en apparence si rigoureuse.

Mais ceux qui admettent l'apparition relativement moderne de la syphilis ne sont pas d'accord sur le lieu d'où provient cette maladie. Quelques auteurs croient qu'elle est originaire d'Amérique, et qu'elle a été apportée en Europe par les équipages de Christophe Colomb. Cette opinion est fondée en partie sur le récit d'Oviedo y Valdez (2), historien espagnol, intendant d'Haïti (1533-1545), qui, pour se justifier aux yeux de Charles-Quint de toutes les violences de son administration, n'a pas craint de calomnier la population indienne en la donnant comme source de la maladie syphilitique. Astruc et Girtanner ont déployé pour défendre cette doctrine historique toutes les ressources d'une remarquable érudition, mais leur opinion n'a plus aujourd'hui grand crédit.

Quelques historiens de la syphilis, Hensler et Grüner, par exemple, dont nous citerons plus loin les ouvrages, ont admis que cette affection était née au xv^e siècle, et que les Maures chassés d'Espagne l'avaient apportée en Italie.

D'autres médecins repoussant toutes ces origines, ont dit que la syphilis s'était primitivement et spontanément montrée au xv^e siècle, sous la forme épidémique.

Enfin, dans ces derniers temps, il s'est produit une doctrine mixte, par laquelle on reconnaît l'existence, incontestable dans l'antiquité, de certains accidents vénériens, locaux, primitifs, mais par laquelle aussi on réserve pour le xv^e siècle la syphilis générale, constitutionnelle. Cette doctrine éclectique, soutenue avec grand talent par Simon, de Hambourg et par Rollet (3), a eu pour origine la distinction qu'on a cherché à établir entre le chancre mou non infectant et le chancre induré infectant; c'est donc la conséquence de la doctrine du double virus, et elle en partagera la fortune.

Tel est sur l'origine de la syphilis l'état de la question. Nous pourrions

(1) *Declaratio defensiva cujusdam positionis de mala franzos nuper per professorem Leporinum oppugnata*. Hambourg, 1860.

(2) *Histoire générale et naturelle des Indes occidentales*. Tolède, 1535.

(3) *Des différentes espèces de maladies vénériennes* (Gaz. méd. de Lyon, 1856.)

maintenant discuter tour à tour ces diverses hypothèses, et montrer enfin celle qui, selon nous, réunit le plus de probabilités en sa faveur. Mais comme la doctrine que nous adoptons est la négation de toutes les autres, nous l'exposerons d'abord, et cela abrégera la discussion.

Nous pensons que la syphilis a existé de toute antiquité : cette opinion que Sanchez (1) soutint un des premiers, et que Grüner (d'Iéna), tout en professant une autre origine, propagea par des recherches bibliographiques de la plus grande valeur, a été défendue de nos jours par Rosenbaum dans un livre des plus curieux (2), et par Cazenave dans la remarquable introduction dont il a fait précéder son *Traité des syphilitides* (1843). Le médecin français a surtout donné à l'appui de son opinion des raisons philosophiques et politiques, tandis que l'auteur allemand a demandé ses preuves aux médecins, aux historiens, aux satiriques, aux poètes érotiques de l'antiquité, etc.

Quand on pénètre avec Rosenbaum dans toutes les fouilles qu'il a entreprises, on se trouve souvent en face de sujets d'une licence telle, que les citations latines permettent seules de les donner à l'appui de la thèse qu'on soutient : ainsi s'explique la présence des textes latins qu'on lira plus loin. Mais avant de citer les textes qui, selon nous, démontrent l'existence de la syphilis dans l'antiquité, il est bon de présenter quelques considérations générales sur les difficultés du sujet à étudier, sur les causes qui nous empêchent de reconnaître la vérole chez les peuples anciens, enfin sur les principes de critique qui doivent nous guider dans ces recherches.

Il est bon de remarquer d'abord que la syphilis est une des rares maladies dont on nie l'existence dans l'antiquité. La morve, par exemple, dont l'étude complète est la date très-récente, n'a pas eu le privilège de soulever à ce point de vue historique tant de discussions. On comprend très-bien que les éléments symptomatologiques de l'affection morveuse aient pu être rattachés à d'autres affections gangréneuses ; il n'en est pas de même pour la syphilis. Quand on la recherche dans l'antiquité, on veut la trouver dans son expression la plus complète, à l'état de système syphilographique, comme dans nos livres classiques, et l'on ne paraît pas songer que la vérole puisse exister dans le petit nombre de livres médicaux qui nous restent de l'antiquité, sous la forme de fragments pathologiques disséminés et là et désignés par des noms très-variables.

Rien cependant n'est plus vrai que cette dernière opinion : tous les symptômes de la syphilis peuvent se retrouver dans l'antiquité, mais sous des étiquettes différentes. Il ne s'agit que de les y chercher avec cet esprit de critique qui a éclairé d'une si vive lumière les études entreprises sur les institutions, les cultes, les mœurs privées ou publiques du monde ancien. Ainsi personne ne nie, et nous en donnerons la preuve plus

(1) *Observations sur les maladies vénériennes*. Paris, 1785.

(2) *Geschichte d. Lustseuche im Alterthume*, 1837 (*Histoire de la maladie vénérienne dans l'antiquité*).

loin, qu'avant le xv^e siècle les maladies ulcéreuses des organes génitaux aient été décrites par Celse, Oribase, Aétius, Paul d'Égine, etc. ; seulement on oublie que le rapport de ces lésions locales avec les accidents constitutionnels avait échappé à la plupart des observateurs. Mais ces accidents n'existent pas moins, et on les retrouve dans la description des maladies de la peau, si fréquentes dans l'empire romain, des lésions du cuir chevelu bien étudiées par quelques auteurs, et entre autres par Alexandre de Tralles, enfin des affections de la gorge, du voile du palais, du tibia, etc. Toutefois notons que, sans connaître ce rapport, on ne s'étonnait pas de le trouver chez les débauchés des lésions qu'on rattache assez facilement aujourd'hui à la syphilis.

Si maintenant on recherche la raison de l'ignorance dans laquelle les médecins sont restés sur le rapport qui existe entre les lésions locales et les accidents généraux de la syphilis, on arrive à constater que plus d'une cause s'opposait à la connaissance de ce fait.

C'est d'abord la sorte de répugnance que quelques médecins éprouvaient à écrire sur ces maladies, répugnance dont témoigne ce passage de Celse : « J'ai présentement à parler des maladies des parties honteuses. Les mots dont on se sert chez les Grecs pour désigner ces parties sont moins choquants et ont été adoptés par l'usage, puisqu'on les trouve employés dans presque tous les écrits et les discours des médecins ; mais parmi nous ces expressions sont indécentes, et l'autorité des personnes qui parlent avec le plus de retenue ne peut les faire excuser. Ce n'est donc pas une entreprise facile de traiter de ces maladies pour quiconque veut garder les règles de la pudeur sans s'écarter de celles de l'art. Cependant je n'ai pas cru que ce motif dût m'arrêter, et cela pour deux raisons : la première, parce que je ne dois rien omettre de tout ce que j'ai appris concernant la médecine ; la seconde, parce qu'on ne peut trop faire connaître les moyens de guérir des maux qu'on ne découvre jamais aux autres que malgré soi (1). »

Voilà donc un passage de Celse qui établit que les médecins ne parlaient qu'avec réserve des affections vénériennes, et que les malades montraient une réserve aussi grande ; d'où l'on peut conclure que ces maladies étaient mal étudiées et mal connues.

D'ailleurs, dans l'antiquité, les connaissances médicales n'étaient pas le domaine exclusif des hommes de l'art, et elles existaient surtout à l'état de médecine populaire ; ce qui permet de comprendre que les individus atteints d'affections syphilitiques n'avaient pas toujours besoin d'aller consulter les médecins. Ils s'adressaient à des charlatans qui n'ont laissé aucune trace dans la science, ou aux prêtres qui faisaient dans les temples une médecine religieuse plus profitable aux intérêts du culte qu'à la santé des malades (2).

(1) Celse, lib. IV, c. xviii, § 1, traduit de H. Ninnin.

(2) Gauthier, *Recherches historiques sur l'exercice de la médecine dans les temples chez les peuples de l'antiquité*. Lyon, 1848.

On a cru que la syphilis ne pouvait pas être ignorée des médecins de l'antiquité, parce que, en l'absence de tout traitement, la maladie aurait revêtu, dit-on, des formes graves qui auraient nécessairement ouvert les yeux des médecins sur la nature des accidents. Cette objection est plus spécieuse que solide, parce que la syphilis, abandonnée à elle-même, n'est pas aussi grave qu'on pourrait *a priori* le supposer, et parce que certaines conditions climatologiques ou sociales contribuent encore à diminuer cette gravité.

Il n'est pas besoin de remonter jusqu'à une antiquité reculée pour trouver, et en grand nombre, des individus atteints d'affections syphilitiques, et qui ne suivent aucun traitement. La plupart des hommes qui viennent à la consultation publique des hôpitaux de vénériens ne suivent que des traitements incomplets, insignifiants, et beaucoup de femmes surtout ne suivent jamais aucun traitement général dans la syphilis constitutionnelle. Quelles que soient les transformations ultérieures de la maladie, et, sans nous prononcer sur ce point, nous pouvons dire que la syphilis ne marque point, en général, ces individus de stigmates saisissants et ineffaçables : quelques-uns échappent aux résultats secondaires de l'accident local, d'autres ont des affections syphilitiques plus ou moins tardives, et les lésions très-graves qui frappent les yeux les moins exercés ne sont réservées qu'à un petit nombre de ces syphilitiques. La marche naturelle de la syphilis, mal étudiée encore, suffit donc à expliquer les connaissances superficielles des médecins anciens; elle explique aussi les succès que prétendent avoir obtenus quelques médecins modernes par le traitement non spécifique de la vérole.

Mais ces médecins qui exerçaient leur art dans la Grèce, à Rome ou à Alexandrie, étaient plus que nous dans des conditions propre à leur faire méconnaître le rapport des accidents locaux avec les accidents généraux de la syphilis. En effet, ils vivaient dans un climat et dans des habitudes domestiques très-favorables à la guérison spontanée de la syphilis. On sait, en effet, que la vérole guérit beaucoup mieux dans les températures élevées que dans les températures basses; que dans les pays froids, comme la Suède et la Norvège, les accidents syphilitiques (chancre induré, par exemple) restent stationnaires pendant la partie la plus froide de l'année, pour ne subir une modification favorable qu'au retour d'une saison plus chaude; enfin, qu'en créant autour du malade une température élevée, on peut voir disparaître promptement des accidents que le froid enrayait.

L'usage fréquent des bains, chez les Orientaux et les Romains, ajoutait encore à cette heureuse influence de la température. Les syphilitiques faisaient ainsi, sans le savoir, une sorte de traitement par les bains, qui devaient contribuer à modifier avantageusement les affections cutanées assez fréquentes dans ce cas.

En résumé, si les médecins anciens n'ont pas vu, comme nous, les symptômes de la syphilis constitutionnelle, c'est que ces symptômes consi-

dérablement atténués par l'influence du climat, des bains, etc., n'appelaient point fatalement l'attention sur l'origine de la maladie. Du reste, on oublie peut-être trop que la syphilis, dans notre climat, guérit aussi assez souvent par l'hygiène et par le régime.

Mais cette relation des accidents généraux avec les accidents locaux de la syphilis échappe encore bien des fois aux médecins de notre époque. Il est inutile de citer, à cet égard, des erreurs de diagnostic assez fréquentes pour être toujours présentes à l'esprit; mais il est bon de mentionner ici les observations que Rollet a rassemblées récemment dans un très-remarquable travail qu'il a inséré dans les *Archives de médecine* (1).

Ce savant médecin a passé en revue, avec l'esprit pénétrant et critique qui le caractérise, les maladies décrites sous les noms de *mal de sainte Euphémie*, *pian de Nérac*, *maladie de Chavanne-Lure*, *mal de Brunn*, *schertlievo*, *falcadina*, *sibbens*, *radezyge*, *mal de la baie de Saint-Paul*, *bouton d'Amboine*, *pian*, *yaws* ou *frambæsia*, et il a montré de la façon la plus convaincante que toutes ces maladies n'étaient pas autre chose que la syphilis. Ces endémo-épidémies, dont quelques-unes existent de nos jours, ont eu ou ont encore tous les caractères de la vérole, et cependant on a jusqu'alors méconnu leur caractère syphilitique. Sommes-nous bien venus, après cela, à nier l'existence de la syphilis dans l'antiquité, et à croire que les médecins de la Grèce et de Rome n'auraient pas pu méconnaître cette affection, si elle avait existé au temps où ils écrivaient?

Les remarques précédentes ont eu pour but d'établir les principes qui doivent guider celui qui recherche les traces de la syphilis dans l'antiquité. Or il résulte de ces remarques qu'il faut seulement chercher dans les textes des médecins anciens les éléments dissociés de la syphilis pour en former un ensemble; mais à côté des médecins il y a toute une classe d'écrivains moins pudiques qui vont nous fournir sur les maladies des débauchés des renseignements précieux à recueillir à l'appui de la thèse que nous soutenons. Nous allons, pour la facilité de l'étude, examiner successivement la question à diverses époques: dans l'antiquité, au moyen âge, et du xv^e siècle jusqu'à nos jours.

a. *De la syphilis dans l'antiquité.* — J'ai établi plus haut que les rares citations des médecins ne nous fourniraient des renseignements que sur les accidents locaux de la syphilis; mais ces renseignements sont souvent d'une précision remarquable. On trouve bien encore des passages d'une interprétation très-difficile, et de ce nombre est un fragment assez obscur d'Hippocrate (2), où il est question d'accidents du côté des parties génitales. Je le mentionnerai seulement à cause de son origine, sans

(1) *Recherches sur plusieurs maladies de la peau réputées rares ou exotiques qu'il convient de rattacher à la syphilis*, janvier 1861.

(2) *Epidémies*, livre III, section III, § 7, édition Littré, t. III, p. 85.

vouloir prétendre que l'auteur ait eu sous les yeux une endémo-épidémie de syphilis analogue à celles que signale le mémoire déjà cité de Rollet. « Beaucoup, dit-il, eurent des aphthes et des ulcérations de la bouche; fluxions fréquentes sur les parties génitales, ulcérations, tumeurs au dedans et au dehors, gonflements dans les aines; ophthalmies humides, longues et douloureuses; carnosités aux paupières en dedans et en dehors, qui firent perdre la vue à beaucoup de personnes, et que l'on nomme des *fics*. Les autres plaies et les parties génitales étaient aussi le siège de beaucoup de fongosités. Dans l'été on vit un grand nombre d'anthrax et d'autres affections qu'on appelle septiques; des éruptions pustuleuses étendues; chez beaucoup, de grandes éruptions vésiculeuses. »

Un livre de médecine hindoue, l'*Ayurveda* de Suçrutas, récemment traduit par le docteur Hessler (1), et qui remonte au commencement de notre ère, renferme quelques curieux passages sur les maladies honteuses. On comprend bien de quelles difficultés est entourée l'interprétation de ce livre, et avec quelle réserve il faut lui emprunter des preuves. Cependant il est impossible de ne pas trouver là un médecin familiarisé avec les accidents locaux et peut-être avec quelques accidents généraux de la syphilis. Ainsi, un de ses chapitres est consacré à exposer la pathologie des maladies honteuses, et là il range des maladies de la peau, des ulcères, des ophthalmies, des éruptions *in planta* et *palma*, des pustules profondes, colorées, de la tête, le bubon des aines, des aisselles, etc. (vol. I, cap. XIII, p. 196). Ailleurs il donne sur le traitement du bubon des conseils qui trouveraient encore aujourd'hui des partisans : « Ne adoriatur bubonem medicus, sed in maturando operam consumat. Combustis autem vasis, tendinibus, membranibus et carnibus penis destruitur. Scalpello celeriter secet medicus maturitatem aggressam. Deinde pure amoto illinat oleis cum butyro et melle commixtis. » Plus loin, il ajoute : « Putrefactum membrum virile relinquat medicus. » (Vol. II, cap. XIX, p. 124.)

Les médecins grecs et latins dont les ouvrages, après ceux d'Hippocrate, sont parvenus jusqu'à nous, ont tous décrit avec plus ou moins de détails les accidents locaux de la syphilis. Consultons d'abord l'auteur le plus ancien de la médecine latine, Celse. Il parle, au chapitre XVIII de son livre VI, du phimosis inflammatoire qui accompagne quelquefois les maladies du gland, et il décrit ensuite les ulcères qu'on découvre souvent après avoir ramené le prépuce en arrière. Il signale même alors deux sortes d'ulcères (*ulcera pura siccaque et ulcera humida et purulenta*), qui ont plus d'un trait de ressemblance avec les chancres durs, peu suppurants, et les chancres mous et suppurants. On pense ces ulcères, comme

(1) Suçrutas, *Ayurvedas, id est medicinae Systema a venerabili Dhanvantare demonstratum, a Suçruta discipulo compositum. Nunc primum ex sanscrito in latinum sermonem vertit, etc.* Fr. Hessler. Erlangen, 1844-1850.

nous le ferions encore maintenant, avec des aromatiques, des styptiques et des onguents au miel et au verdet. Il semble que Celse mentionne les chancres serpigneux, quand il dit : « Si vero ulcus latius atque altius serpit. » Il prévoit le cas où le prépuce sera altéré, et il ajoute : « Interdum autem per ipsa ulcera coles sub cute exesus est, sic, ut glans excidat. » Enfin il signale d'autres lésions ulcéreuses des organes génitaux, entre autres l'ulcère phagédénique et un petit bouton dur presque insensible : « Occallescit etiam in cole interdum aliquid, idque omni pene sensu caret. »

Un passage qui se trouve dans Arétée (*De causis et signis acutorum morborum*, lib. I, cap. VIII) a pu avec raison être considéré comme la description de certains accidents syphilitiques tardifs : « Chez quelques-uns, dit-il, la luette est détruite jusqu'à l'os du palais, et les fauces jusqu'à la racine de la langue et de l'épiglotte. » Après cette destruction, on ne peut prendre ni aliments solides, ni liquides, et l'homme meurt d'inanition.

Galien a décrit un *psoriasis scroti*, sorte d'induration du scrotum compliquée de démangeaisons et quelquefois d'ulcères, et Archigène parle aussi, dans Galien (*De locis affect.*, II, cap. VIII), des douleurs particulières du périoste, lesquelles sont si profondes et si fixes, que le malade croit que les os eux-mêmes sont le siège de la douleur. Galien ajoute encore que ces douleurs s'appellent *ostéocopes*. On doit faire mention ici des exostoses à la tête qu'on dit avoir été si fréquentes en Chypre.

Oribase (*Synopseos* lib. IX, cap. XXXVII) signale aussi, comme Celse, les deux sortes d'ulcères *pudendi* et *ani*, les ulcères qui naissent sans inflammation, *ulcères secs* qu'on traite surtout par le pompholix en topique, et les *ulcères humides*.

Aétius (*Tetrabiblos*, sermo 1, trad. Cornarius), en parlant de l'aloès, a soin de mentionner ses vertus cicatrisantes, et il ajoute : « Sanat ulcera aegre cicatricem recipientia, maxime circa sedem et pudenda. » Ailleurs il traite de *rimis in pudendis*, signale *medicamenta ad rimas et reliqua pudendorum ulcera*, enfin décrit aussi *nomas et carbunculi pudendorum*. Sous ces titres divers, on aperçoit plus d'une lésion locale de la syphilis. On connaissait donc déjà à cette époque plusieurs sortes d'ulcères des parties génitales, et il en existait d'une cicatrisation difficile.

Un passage de Marcellus Empiricus (*De medicamentis*, cap. XXXIV), où il est question d'affections ulcéreuses et serpigneuses des tibias : « ulcera tibiæ quæ intrinsecus serpunt », se rattacherait difficilement à une autre maladie serpigneuse qu'à la syphilis.

On trouverait encore dans le livre de Paul d'Égine et dans quelques autres passages des auteurs cités, des faits qui se rapportent au sujet en question; mais il suffit d'avoir établi : 1° que les ulcères de la verge étaient bien connus des anciens; et 2° qu'ils en distinguaient même deux espèces, les *secs* et les *humides*, qu'on peut véritablement comparer aux

chancres indurés, secs, qui suppurent peu ou pas, et aux chancres mous dont la sécrétion, l'humidité, est plus abondante.

Les auteurs qui n'appartiennent pas à la médecine ne nous fournissent, il est vrai, que des notions incomplètes ; mais ces fragments de description ont d'autant plus de valeur qu'ils prouvent l'existence généralement connue de la maladie. Les historiens sont peu riches en renseignements de ce genre, et c'est dans les auteurs satiriques ou comiques, chez les épigrammatistes, les poètes érotiques, qu'on trouvera surtout des citations précieuses. Malheureusement pour ce sujet, les poètes érotiques lascifs sont presque tous perdus. Enfin les Pères de l'Église eux-mêmes méritent d'être cités comme sources de l'histoire de la syphilis. On cherchera surtout des renseignements dans leurs *Orationes contra gentes*, qui contiennent des matériaux très-riches pour la connaissance de l'état moral des peuples de l'antiquité. Il se peut bien qu'ils aient à commettre des exagérations aux dépens du paganisme, et à attribuer à une époque antérieure ce qui appartient à la leur ; mais ces inconvénients perdent de leur gravité quand il s'agit de déterminer simplement si la syphilis existait ou non avant le xv^e siècle.

Nous allons donc mettre à profit ces nouveaux éléments d'étude, et voir d'abord ce que peut nous fournir l'histoire des pratiques religieuses.

Le culte de Lingam, qui ressemble au culte de Priape et qui régnait dans l'Inde, consistait à placer les organes génitaux sous l'empire immédiat d'une divinité, représentée elle-même par l'image de la partie qui lui était consacrée. Or le point qui nous intéresse dans le mythe du culte de Lingam est relatif au châtement de Civa, qui s'était laissé entraîner à la volupté : ses parties génitales furent détruites par la gangrène, qui se répandit dans le monde en se communiquant des femmes aux hommes, et ne cessa que par suite des prières des pénitents. Les parties heureusement guéries furent suspendues en *ex-voto* dans le temple de la divinité. Suivant F. G. Klein (1), qui se fonde sur les annales malabares, longtemps avant la découverte des Indes occidentales, la syphilis était connue dans les Indes orientales, car les médecins malabares Sangarasiar et Alessianambi, qui vivaient il y a près de neuf siècles, ont fait mention de la syphilis et de sa guérison par le mercure.

La pratique du culte du phallus en Égypte ne donne aucune indication sur l'existence de la syphilis. Mais il n'en est plus de même en Grèce, où ce culte régnait avec celui de Bacchus. Il existe à cette occasion un mythe très-important pour l'histoire des maladies des parties génitales, mythe que rapporte Natalis Comes (2). Après avoir raconté que les Athéniens avaient négligé de rendre les honneurs aux images de Bacchus, portées dans l'Attique par Pégase de Béotie, l'auteur ajoute : « Deus indignatus pudenda hominum morbo infestavit qui erat illis gravissimus. » Pour apaiser la

(1) *De morbi venerei curatione in India orientali usitata*, 1795.

(2) *Mythologiae, sive explicationis fabularum libri X*. Francfort, 1588.

colère de ce dieu, on célébra une fête en son honneur, dans laquelle on portait des parties génitales de bois attachées à des thyrses.

Un autre mythe raconté par le même auteur, l'introduction du culte de Priape dans Lampsacus, a une grande ressemblance avec le premier : Aphrodite, ayant été rendue enceinte par Bacchus pendant sa marche dans l'Inde, accouchait à son retour à Lampsacus de Priape, dont la difformité avait été causée par Junon, qui l'avait assistée pendant son accouchement. Priape, étant resté dans cette ville, en fut exilé par les habitants dont il avait séduit les femmes ; les dieux, pour les punir, leur infligèrent *gravissimum pudendorum morbum*, dont ils ne purent se délivrer qu'en rappelant Priape. Sans doute le mythe est venu après coup, et c'est la malignité de la maladie qui a fait inventer la colère du dieu et la guérison par l'intervention de ce même dieu apaisé ; car les anciens recouraient volontiers aux dieux pour guérir leurs maladies.

L'ex-voto suivant, tiré des *Priapeia* (1), recueil d'inscriptions anciennes en l'honneur de Priape, nous montre encore cette croyance à l'intervention de la Divinité pour la curation des maladies vénériennes, et je n'hésite pas à le citer, malgré sa longueur, parce qu'il est très-curieux à plus d'un titre.

VOTI SOLUTIO.

Cur pictum memori sit in tabella
 Membrum quaeritis unde procreamur ?
 Cum penis mihi forte laesus esset,
 Chirurgique manum miser timerem,
 Diis me legitimis nimisque magnis,
 Ut Phæbo puta, filioque Phæbi,
 Curatum dare mentulam verebar.
 Huic dixi : Fer opem, Priape, parti
 Cujus tu, pater, ipse par videris :
 Qua salva sine sectione facta,
 Ponetur tibi picta, quam levaris,
 Parque, consimilisque, concolorque.
 Promisit fore : mentulam movit
 Pro nutu deus, et rogata fecit.

Il ne s'agit pas ici de rechercher si le fait établi est exact, mais de montrer la gravité des maladies vénériennes dans l'antiquité. Or cette gravité témoigne d'accidents autres que la blennorrhagie.

On ne peut pas quitter ce qui est relatif aux pratiques religieuses de l'antiquité sans parler de ce que nos livres saints renferment sur le sujet que nous traitons ici. Il y a dans la Bible plusieurs points qui ont souvent exercé à cet égard la sagacité des érudits. Le premier est relatif à la plaie de Baal-Peor, qui faisait des ravages parmi les Juifs à cause de leur participation au culte de ce dieu ; mais il est absolument impossible

(1) *Priapeia, sive diversorum poetarum in Priapum lusum*, etc. Patavii, 1664.